

**Rapport de la Commission ad hoc**  
**Chargée d'examiner le préavis municipal N°11/2019**  
**Zone industrielle En Budron**  
**Construction d'un réseau d'éclairage public**  
**Crédit demandé : CHF 625'000.- (TTC)**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,  
M. Marc Maillard, Président du Conseil Communal ouvre la séance. Il rappelle les règles d'usages et installe la commission ad-hoc chargée d'examiner ce préavis. Celle-ci se compose de la manière suivante ;

**La présidente :**

Parolini-Sutter Eliane

**Le rapporteur :**

Blanc Jean-Pascal

**Les membres:**

Annen Devaud Ariane

Lopez Barry

Mojon Gérard

Prats-Alvarez Viviane

Martinelli Bertrand

Knecht Myrèle

Schlatter Manuela

La commission ad hoc chargée d'examiner le préavis de la Municipalité s'est réunie le 7 octobre 2019 en présence de M. Jacques Marchand, Municipal des Travaux et infrastructures et de M. Vincent Porchet, Chef du service des Travaux et infrastructures.

La commission ad hoc remercie MM. Marchand et Porchet pour leurs explications et les réponses données lors de la séance.

## 1. Objet du préavis

Ce préavis 11/2019 porte sur une demande de crédit de CHF 625'000.- TTC destiné à financer les travaux de génie civil et d'installation d'un nouvel éclairage public dans la zone industrielle En Budron au nord de la commune. Le projet prévoit l'installation de 73 nouveaux luminaires de technologie LED installés le long des chemins de desserte du Budron A à G entre la route de Cugy et le chemin de Longeraie.

## 2. Justification du projet

Un sondage mené conjointement en 2017 par la Société Industrielle et Commerciale du Nord lausannois (SICNL) et la commune du Mont auprès des entreprises installées En Budron a montré qu'un bon éclairage des trottoirs et des chemins de desserte de cette zone est souhaité pour sécuriser aussi bien l'accès des piétons que des voitures.

Les lignes de bus TL 8, 60 et bientôt 54 encouragent une mobilité douce pour les personnes qui se rendent au travail En Budron. Dès lors il est nécessaire de leur assurer un bon éclairage entre les arrêts de bus de la route de Cugy et leur lieu d'activité. On note aussi qu'une trentaine de logements se trouvent dans cette zone et pourront aussi bénéficier de cet éclairage.

## 3. Type d'éclairage prévu

Le modèle de luminaire choisi est semblable à celui déjà installé dans le quartier du Petit-Flon mais dans une version plus moderne. Il est de technologie LED et compatible avec une diminution programmable de la luminosité en fonction de l'heure. Par exemple avec une diminution de la luminosité de 30% dès 23h, puis de 50% entre minuit à 5h du matin et ensuite une luminosité de 100% jusqu'au lever du jour. Par contre le luminaire n'est pas équipé d'un capteur qui lui permettrait de s'allumer puis s'éteindre automatiquement en fonction du mouvement d'un piéton ou d'un véhicule. Les luminaires sont espacés de 40 mètres environ, l'espacement précis étant calculé suivant la portée de l'éclairage au sol. De cette manière on garantit un éclairage suffisant et uniforme le long des chemins de desserte.

Selon le devis estimatif fourni, le luminaire complet prévu coûte environ 2'200.- pièce avec son mât hors installation, ce qui semble être un prix raisonnable. Les coûts de génie civil et d'électrification représentent environ 75% de l'investissement total.

Un montant forfaitaire de 50.- par luminaire sera ensuite payé annuellement aux Services industriels de Lausanne (SIL) pour l'entretien et le dépannage de l'éclairage. La consommation électrique de l'ensemble des 73 luminaires est estimée à environ CHF 6'500.- par an si aucune diminution d'intensité n'est programmée.

## 4. Planification des travaux

La commission demande que les travaux de génie civil entrepris soient annoncés et se fassent de manière coordonnée avec d'éventuels autres intervenants intéressés à profiter des fouilles et travaux d'électrification. Il s'agit notamment de :

- L'Etat de Vaud dans le cadre de l'aménagement de la parcelle No 975 pour la communauté Jenisch située au sud de la zone du Budron. Cette demande a déjà été faite dans le postulat de Monsieur Gérard Mojon le 11 février 2019.
- Swisscom ou d'autres opérateurs éventuellement intéressés par le tirage de fibres optiques.

## 5. Avis de la commission

La commission juge que le réseau d'éclairage demandé ici pour la zone industrielle En Budron se justifie pleinement. Toutefois elle déplore vivement que les points suivants ne soient pas pris en compte par la Municipalité dans son préavis:

- Suite au postulat de Monsieur Olivier Descloux déposé le 25 juin 2018 concernant l'utilisation des nouvelles technologies dans la gestion de l'éclairage public au Mont-sur-Lausanne, la Municipalité s'est engagée à présenter un plan stratégique global à ce sujet. Force est de constater qu'à ce jour ce plan n'a toujours pas été présenté au Conseil malgré plusieurs demandes et en particulier celle de la Commission de gestion formulée dans son rapport 2018.
- Ce préavis ne s'appuie pas sur une stratégie connue, ce qui empêche la commission de juger si les choix proposés ici sont conformes avec une vision globale et à long terme de la Municipalité.
- Aucun autre projet d'éclairage public n'étant prévu dans les années à venir, il aurait été particulièrement pertinent de présenter le plan stratégique communal d'abord, puis ce préavis.

En conséquence la commission invite la Municipalité à présenter son plan stratégique pour l'éclairage de la commune lors de la prochaine séance du Conseil.

## 6. Conclusion

La commission par une majorité de 4 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions recommande d'accepter le préavis 11/2019 pour la construction d'un réseau d'éclairage public dans la zone industrielle En Budron tel que présenté. Toutefois un rapport de minorité est déposé simultanément pour recommander la non entrée en matière du Conseil sur ce préavis et exiger d'abord la publication du plan stratégique d'éclairage communal avant de se prononcer sur ce préavis.

Le Mont-sur-Lausanne, le 7 octobre 2019

La présidente : Eliane Parolini-Sutter

Le rapporteur Jean-Pascal Blanc

Les membres : Ariane Annen-Dévaud

Barry Lopez

Gérard Mojon

Viviane Prats-Alvarez

Bertrand Martinelli

Myrèle Knecht

Manuela Schlatter

The image shows seven handwritten signatures in blue ink, each placed on a horizontal dotted line. The signatures correspond to the names listed in the table to the left: Eliane Parolini-Sutter, Jean-Pascal Blanc, Ariane Annen-Dévaud, Barry Lopez, Gérard Mojon, Viviane Prats-Alvarez, Bertrand Martinelli, Myrèle Knecht, and Manuela Schlatter.